

[Text]

The Chairman: Where we got screwed up, I think, was in going away from the Subcommittee on Agenda and Procedure to talking about the entire committee—

Mr. Hopkins: Yes.

The Chairman:—dealing with agenda and procedure.

Now we are back into talking about a steering committee. Right? If the steering committee is going to be making decisions, based, I think, on what the earlier discussion reflected, then it has to have a quorum, which is five.

In the absence of that, if there are not five then you can make recommendations to the full committee, and then the main committee is governed by the quorum rule.

Mr. Hopkins: Sure. Would you read that again, Mr. Chairman?

The Chairman: Sure. It reads:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of five members, including a member of the Official Opposition, the Chairman, and, in the absence of the Chairman, the person designated to be Chairman of the committee.

Mr. Hopkins: That is good. That is it.

M. Ferland: Je demande le vote.

M. Lopez: On revient toujours à la même chose.

The Chairman: Let me do this properly. It has been moved by Mr. Hopkins that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of five members, including a member of the Official Opposition, the chairman, and, in the absence of the chairman, the person designated to be chairman of the committee.

• 1620

Mr. Simmons: Mr. Chairman, if I read my colleagues across the table, they are about to defeat the motion. I would submit, therefore, that we not take a decision.

I would ask my colleagues to go back and talk to their colleagues within their caucus. They will find that what is in Mr. Hopkins' motion reflects a practice that has taken place on this Hill for many, many years. I would not want the committee to be in the position of having rejected this one until we do our homework on it. This is the commonly accepted practice around here, and I would hope we would not get off on the wrong foot by going against the commonly accepted practice.

The Chairman: Mr. Simmons appears to be making a motion to table this motion to a future meeting.

Mr. Simmons: So moved.

The Chairman: So the discussion now is on the motion to table.

[Translation]

Le président: Ce qui nous a déroutés, je pense, c'est que nous sommes passés du Sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure à une question touchant le Comité tout entier. . .

M. Hopkins: C'est vrai.

Le président: . . . examinant des questions touchant l'ordre du jour et la procédure.

Maintenant nous en sommes revenus au comité directeur, est-ce bien cela? Pour que le comité directeur prenne une décision, je crois, d'après ce qui a été dit plus tôt, qu'il faut qu'il y ait un quorum, c'est-à-dire cinq membres.

Sans quorum, c'est-à-dire s'il n'y a pas au moins cinq membres, l'on peut effectuer une recommandation au Comité tout entier, mais alors le Comité sera lui aussi soumis à la règle du quorum.

M. Hopkins: Entendu. Pourriez-vous, monsieur le président, nous relire le texte?

Le président: Bien sûr. Le voici:

Que le Sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure soit composé de cinq membres, y compris un membre de l'opposition officielle, le président et, en l'absence du président, son suppléant.

M. Hopkins: C'est bien. C'est tout à fait cela.

Mr. Ferland: Let us put it to a vote.

Mr. Lopez: Well we are back to where we started.

Le président: Si vous le permettez, j'aimerais faire cela dans les formes. M. Hopkins a proposé que le Sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure soit composé de cinq membres, y compris un membre de l'opposition officielle, le président et, en l'absence du président, son suppléant.

M. Simmons: Monsieur le président, si j'ai bien compris l'intention de mes collègues de l'autre bord, ils comptent rejeter la motion. Je propose donc que nous ne prenions pas de décision.

Je demande à mes collègues de consulter au préalable leurs propres collègues de leur caucus. Ils s'apercevront que la motion proposée par M. Hopkins correspond à l'usage très ancien à la Chambre. Je ne voudrais pas que le Comité rejette cette motion avant que tout le monde en ait bien examiné le fond. Cela aussi est conforme à la pratique générale de notre assemblée et il serait bon de partir du bon pied en se rangeant à cette pratique.

Le président: J'ai l'impression que M. Simmons est en train de rédiger une motion proposant de présenter la motion en question lors d'une prochaine réunion.

M. Simmons: C'est ce que je propose.

Le président: On examine donc maintenant cette nouvelle motion.